

Strasbourg, le 15.12.2015
COM(2015) 676 final

ANNEX 1

ANNEXE

au

**Rapport de la Commission au Parlement européen et au Conseil
sur le suivi de la réunion des dirigeants sur les flux de réfugiés le long de la route des
Balkans occidentaux**

Annexe: résumé de la mise en œuvre du plan d'action adopté lors de la réunion des dirigeants

Plan d'action	État d'avancement	
Procéder à un échange permanent d'informations	1. Désigner des points de contact dans les 24 heures	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Désignation de points de contact par tous les pays, institutions et agences ✓ Contacts bilatéraux intensifiés X Notification préalable insuffisante des changements prévus dans les politiques nationales X Mesures unilatérales incluant des conditions d'entrée fondées de fait sur la nationalité et l'érection de clôtures
	2. Procéder à des évaluations conjointes des besoins dans les 24 heures	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Première évaluation des besoins et missions ultérieures sur le terrain effectuées par la Commission X L'évaluation définitive des besoins à fournir par la Grèce se fait attendre
Limiter les mouvements secondaires	3. Décourager les mouvements non annoncés de réfugiés ou de migrants	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcement de la coopération et de la communication entre les autorités de surveillance des frontières X Absence de volonté politique de créer des capacités d'accueil pour les séjours de plus de 24 heures
Venir en aide aux réfugiés, leur fournir un abri et leur permettre de se reposer	4. Accroître l'aide en faveur des réfugiés, notamment au moyen du mécanisme de protection civile	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Tous les pays situés le long de la route soutenus par des financements de l'UE ✓ Déclenchement du mécanisme de protection civile par la Croatie et la Grèce X Majorité de demandes d'aide au titre d'opérations en cours du mécanisme de protection civile non satisfaites
	5. Porter la capacité d'accueil en Grèce à un total de 50 000 places d'ici la fin de l'année	X Capacité d'accueil inférieure à l'objectif
	6. Augmenter la capacité d'accueil de 50 000 places le long de la route des Balkans occidentaux	X Capacité d'accueil inférieure à l'objectif
	7. Coopérer avec les institutions financières internationales	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en place d'un réseau pour coordonner les travaux X Nécessité d'apporter des réponses à moyen et long termes
Assurer la gestion des flux migratoires de manière conjointe	8. Maximiser les capacités affectées à l'enregistrement des arrivées	X Centres d'accueil et d'enregistrement en Italie et en Grèce pas encore pleinement opérationnels
	9. Échanger des informations relatives au volume des flux migratoires	✓ Établissement quotidien de rapports par Frontex
	10. Collaborer avec les agences de l'UE pour mettre rapidement en place cet échange d'informations	✓ Établissement quotidien de rapports par Frontex
	11. Renforcer l'action en matière de retour	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Aide de l'UE dans le domaine des retours X Nécessité de renforcer les opérations de retour
	12. Renforcer la coopération en matière de réadmission	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Dialogues de haut niveau avec les pays tiers X Obstacles à une réadmission effective
Assurer la gestion des frontières	13. Intensifier les efforts déployés pour gérer les frontières	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Activation du plan d'action commun UE-Turquie ✓ Opérations de Frontex en cours à la plupart des principales frontières, y compris en mer (Poséidon) et aux frontières entre la Bulgarie et la Turquie et entre la Grèce et l'ancienne République yougoslave de Macédoine ✓ Demande officielle de la Grèce pour le déploiement

		<p>d'une équipe d'intervention rapide aux frontières</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcement du réseau de Frontex pour l'analyse des risques dans les Balkans occidentaux X Mesures insuffisantes pour instaurer la confiance en ce qui concerne la gestion de la frontière entre la Grèce et l'ancienne République yougoslave de Macédoine X Nombre d'agents de police invités en Slovénie inférieur à l'objectif fixé X Obstacles persistants à la fourniture de l'aide de Frontex à la Croatie et à la Serbie
	14. Réaffirmer le principe consistant à ne pas admettre sur le territoire les ressortissants de pays tiers qui ne confirment pas leur volonté de demander une protection internationale	X Nécessité d'agir pour limiter la possible accumulation de personnes bloquées à la frontière
Lutter contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains	15. Intensifier les actions de lutte contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Protocole d'accord pour permettre l'échange de données à caractère personnel entre Europol et Frontex ✓ Mise en place d'un centre européen chargé de lutter contre le trafic de migrants (European Migrant Smuggling Centre) par Europol ✓ Soutien aux opérations de grande envergure
Informers les réfugiés et les migrants de leurs droits et obligations	16. Faire usage de tous les outils de communication disponibles pour informer les réfugiés et les migrants	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Task-force Communication X Lancement des premières actions de communication
Contrôle	17. Procéder à un contrôle hebdomadaire de la mise en œuvre de ces engagements	✓ Vidéoconférences hebdomadaires enregistrant un taux de participation satisfaisant